



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le sept septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle de la Londe à Saint-Manvieu-Norrey, en séance publique, sous la présidence de Léonie ANGOT-HASTAIN, Maire.

DATE DE CONVOCATION :
02 septembre 2020

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

Léonie ANGOT-HASTAIN, Christophe DECLOMESNIL, Mélanie SOUFFLET, Fabrice DEROO, Barbara JACQUET-GRAMBEC, Jean-Baptiste MORIN, Elodie GUILLAUME SAINTE-COLOMBE, François LIBEAU, Clotilde LECERF, Joël GASTON, Elisabeth REGIS, Olivier SEREE, Brigitte GARNIER, Yohann BEAUFILS, Marie-Thérèse LANDRON, Julien DERENEMESNIL, Véronique MARTINEZ, Christine LEPAGE.

Formant la majorité des membres en exercice.

REPRESENTES :

Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : Gilbert MARESQ à Christine LEPAGE.

ABSENTS EXCUSES : -

Christine LEPAGE a été désignée, à la majorité des suffrages, pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elle a acceptées. Catherine HANNE, secrétaire générale de mairie, assiste la secrétaire de séance, en qualité d'auxiliaire, conformément aux textes en vigueur.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00. Elle constate que le quorum est atteint.

1 – Subvention exceptionnelle accordée au Comité des Fêtes des Manoreys -
Délibération n°2020-026

La commune de Saint-Manvieu-Norrey a reçu l'autorisation de la Préfecture du Calvados pour organiser un concert du groupe « Mes Souliers Sont Rouges » le 26 septembre prochain à 20h30 au Stade de football avec en 1^{ère} partie le Groupe Duo Many.

Mélanie Soufflet expose au Conseil Municipal que le Comité des Fêtes des Manoreys organise cette manifestation en partenariat avec la Mairie. L'objectif de cette initiative est de dynamiser et de développer les activités culturelles et de valoriser l'identité de la commune de Saint-Manvieu-Norrey sur le territoire de l'agglomération Caennaise.

Près d'une trentaine de bénévoles ont, d'ores et déjà, répondu présents et prêteront main-forte à la gestion des parkings, au service à la buvette, à la billetterie, au chargement et au déchargement du matériel technique, aux repas des artistes et techniciens.

Une étude financière a été réalisée et a permis d'évaluer, en fonction du nombre d'entrées payantes, le risque financier pour l'association. Le Comité des Fêtes des Manoreys a sollicité le soutien de la commune pour garantir, si nécessaire, l'équilibre financier de l'association sur cette manifestation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de soutien financier du Président du Comité des Fêtes des Manoreys,

Considérant l'organisation par le Comité des Fêtes des Manoreys d'un concert du groupe « Mes Souliers Sont Rouges », sur la commune, le 26 septembre 2020,

Considérant la volonté de la commune de soutenir ce projet à vocation culturelle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix POUR, 1 CONTRE (Véronique MARTINEZ) et 3 ABSTENTIONS (Mélanie SOUFFLET, Gilbert MARESQ, Christine LEPAGE) :

- DECIDE de l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des fêtes des Manoreys de 15 000 €,

- PRECISE que cette subvention exceptionnelle au profit du Comité des Fêtes des Manoreys sera versée, uniquement dans la mesure où l'association n'arriverait pas à l'équilibre financier sur cette manifestation, sur justificatifs comptables et ne couvrirait que l'éventuel déficit dans la limite du montant de la subvention exceptionnelle de 15 000 €.

Il est précisé que Joël GASTON et Jean-Baptiste MORIN, membres du Comité des Fêtes des Manoreys, n'ont pas pris part au vote de la subvention exceptionnelle attribuée à l'association.

2 – Décision modificative budgétaire n°1/2020 – Délibération n°2020-027

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du 2 mars 2020 relatives au vote du budget primitif communal et des subventions accordées aux associations,

Vu la délibération du 07 septembre 2020 relative à une subvention exceptionnelle complémentaire accordée au Comité des Fêtes des Manoreys pour l'organisation du concert « Mes souliers sont rouges »,

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la décision modificative budgétaire suivante :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
BUDGET COMMUNAL 2020 – DM n°1		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
D-022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	15 000 €	
Total D 022 : Dépenses imprévues	15 000 €	
D-6574 : Subvention de fonctionnement aux associations		15 000 €
Total D 65 : Autres charges de gestion courante		15 000€
Total	15 000€	15 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix POUR, 1 CONTRE (Véronique MARTINEZ) et 2 ABSTENTIONS (Gilbert MARESQ, Christine LEPAGE) :

- ADOPTE cette décision modificative n°1 au budget principal de la commune de Saint-Manvieu-Norrey pour l'exercice 2020.

Il est précisé que Joël GASTON et Jean-Baptiste MORIN, membres du Comité des Fêtes des Manoreys, n'ont pas pris part au vote de la décision modificative n°1.

La commission « finances » sera à l'avenir préalablement consultée sur ces questions.

3 – Personnel communal – ASVP – Délibération n°2020-028

Madame le Maire fait état des modifications à apporter au tableau du personnel communal à savoir la modification du poste d'Adjoint technique territorial pour la

surveillance de la voie publique (ASVP) créé le 4 avril 2019 d'une durée hebdomadaire de 4 heures.

Madame le Maire propose, pour les nécessités de service, de porter la durée hebdomadaire de service de ce poste à 7 heures ce qui représente à peu près une journée de travail par semaine.

Il est précisé que pour les nécessités de service, l'ASVP peut être amené à utiliser fréquemment son véhicule personnel pour remplir ses missions de surveillance de la voie publique à l'intérieur de la résidence administrative sur autorisation de l'autorité territoriale.

A ce titre, une indemnité forfaitaire annuelle, sous réserve d'une décision de l'assemblée délibérante et dans la limite du montant fixé par arrêté ministériel, peut être allouée à l'agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de porter, la durée hebdomadaire de service du poste d'Adjoint technique territorial en charge de la surveillance de la voie publique, à 7 heures à compter du 1^{er} octobre 2020,

- qu'il soit fait application pour ce poste :

- . de la rémunération des heures pour travaux supplémentaires en indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I. H. T. S.),

- . de l'indemnité forfaitaire annuelle maximum, conformément à l'arrêté ministériel en vigueur, dans la mesure où pour les déplacements que l'agent sera amené à effectuer, à l'intérieur de la résidence administrative, pour les nécessités de service liées aux fonctions d'ASVP, il utilisera son véhicule personnel sur autorisation de l'autorité territoriale,

- d'autoriser, Madame le Maire, à établir et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

4 – Modification des conditions générales de fonctionnement de l'accueil au public – Délibération n°2020-029

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager la modification des conditions générales de fonctionnement de l'accueil au public.

La commune de Saint-Manvieu-Norrey, compte 2 040 habitants selon le dernier recensement de la population et dispose d'une Mairie ainsi que d'une Mairie-annexe ouvertes au public :

Mairie

Lundi : 15 h. à 18h.

Mardi : 9h. à 12h.

Jeudi : 15 h. à 19h.

Vendredi : 15 h. à 18 h.

Soit une amplitude d'ouverture au public de 13 heures par semaine.

Mairie-annexe

Les 1^{er} et 3^{ème} mercredis de chaque mois : 14 h. à 16 h.

Soit 2 heures, une semaine sur deux.

Il y a lieu de préciser que la Mairie-annexe avait été ouverte, à la fusion des communes de Norrey-en-Bessin et de Saint-Manvieu en 1972. Ainsi, la population de Norrey-en-Bessin disposait toujours d'un service au public sur les limites de son ancien territoire.

Aujourd'hui, la fusion des communes est totalement intégrée par la population Manoreyse, les deux communes n'en forment plus qu'une.

Les habitants, au fil du temps, ont pris pour habitude d'effectuer toutes leurs démarches administratives à la Mairie.

La Mairie-annexe n'accueille, aujourd'hui, pratiquement pas de public. Après un recensement de la fréquentation de la Mairie-annexe, sur plus d'un an et demi, il s'avère que seule la distribution de sacs jaunes, une à deux fois par mois, subsiste (soit une moyenne de 4 rouleaux de sacs jaunes par mois).

Il est à noter d'ailleurs que la distribution de sacs jaunes est vouée à disparaître. En effet, la Communauté Urbaine Caen la Mer a projeté d'attribuer dans un futur proche un autre conteneur par foyer, pour la collecte du tri sélectif, limitant ainsi l'usage de sacs plastiques qui nuit gravement à l'environnement.

L'ensemble des éléments évoqués ci-dessus conduit à supprimer la permanence de la Mairie-annexe du mercredi après-midi.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, se prononce favorablement pour la suppression de la permanence de la mairie-annexe, à compter du 8 septembre 2020.

A la salle Espace Rencontre, il sera toujours possible de :

- célébrer les mariages,*
- tenir le bureau de vote,*
- remettre aux personnes à mobilité réduite et sur demande des sacs jaunes,*
- rencontrer sur rendez-vous le Maire ou un Adjoint dans la salle de l'ancienne bibliothèque.*

Le local de la mairie-annexe sera mis à disposition de Sandra Bayeux, responsable du pôle éducatif auprès du SEEJ sur la commune, pour remplir son rôle auprès des enseignants et du personnel des écoles.

5) Questions diverses

A. Rentrée scolaire 2020-2021

L'école maternelle « Les Petits loups » compte 97 élèves répartis en 4 classes de la petite à la grande section.

Un ensemble de bungalows avec un bloc sanitaire intégré sera mis en place aux vacances de la Toussaint pour répondre au mieux à l'augmentation des effectifs.

D'ores et déjà la commune, à la demande du Directeur, met à la disposition de l'école, sur certains créneaux horaires, la salle Espace Rencontre pour la motricité, l'ancienne bibliothèque pour les cours de phonologie et la bibliothèque de l'école ensuite.

L'école élémentaire « Le Petit Prince » compte 138 élèves répartis en 6 classes allant du CP au CM2. À la suite de l'augmentation des effectifs, une nouvelle classe a été ouverte. La classe préfabriquée commandée par le SEEJ et installée à la rentrée s'est avérée cependant sous-dimensionnée par rapport aux effectifs. La garderie a donc été déplacée, dans le bungalow, pour y installer en lieu et place la nouvelle classe.

Les connexions internet et téléphonique de l'école ne fonctionnent pas correctement (matériel et câblages défectueux). Une solution provisoire a été trouvée en attendant le renouvellement du matériel par le SEEJ. En outre, le débit de la ligne ADSL de l'école est insuffisant, il oscille entre 1 et 0,5 Mb/s.

B. Fibre optique

Véronique MARTINEZ, Conseillère départementale, est interrogée par les élus sur la date d'arrivée de la fibre sur la commune. En effet, le Département avait annoncé que la commune disposerait de l'accès au réseau très haut débit par la fibre optique début 2019. Or, à ce jour, bien que le réseau, de fibre optique, soit déployé sur la commune aucune date de commercialisation, de branchement n'est annoncée.

A cette situation, Véronique MARTINEZ répond que le Département finance à hauteur de 300 millions d'euros le déploiement de la fibre sur le territoire et Covage Calvados en assure l'exploitation. Un échéancier avait été prévu mais ce dernier a dû être modifié. En effet, les entreprises pendant la période de confinement n'ont pas pu travailler. Véronique MARTINEZ propose que le Directeur de la Société Covage puisse, lors d'un prochain conseil expliquer les difficultés techniques rencontrées sur le déploiement de la fibre. Véronique MARTINEZ ajoute que l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) doit, en outre, donner son accord.

Le Conseil Municipal précise qu'il ne demande pas que la Société Covage se justifie de ces retards mais plutôt qu'une date de mise en service de la fibre lui soit donnée.

C. Vie associative

Une rencontre a été organisée, le 28 août dernier, avec l'ensemble des représentants des associations et les élus. Les échanges constructifs ont permis d'évoquer l'organisation et les plannings des activités, les mesures de distanciation et de respect des règles sanitaires liées au Covid 19. Chaque salle communale est équipée de distributeurs de gel hydro-alcoolique. Un affichage rappelle, à tous, les bonnes pratiques et les gestes barrière.

D. Journées du patrimoine

Marie-Thérèse LANDRON expose que les journées du patrimoine auront lieu cette année le 20 septembre. Des visites seront organisées sur 3 sites (la ferme de la mare, la chapelle seigneuriale de Saint Manvieu et l'église « Notre dame des labours » à Norrey.

A cette occasion, il sera annoncé la création d'une association pour récolter des fonds en faveur de la conservation du patrimoine communal.

E. Pierres en lumières

Des musiques et des chants arméniens accompagneront la mise en lumière multicolore de l'église « Notre dame des labours » dans le cadre de la manifestation « Pierres en lumières » le 3 octobre 2020.

F. Composition de commissions et représentation communale dans des organismes extérieurs

1 – Commune de Saint-Manvieu-Norrey

Commissions communales

Commissions communales	Membres
COMMUNICATION, CULTURE ET PATRIMOINE	Mélanie SOUFFLET Marie-Thérèse LANDRON Barbara JACQUET-GRAMBEC Clotilde LECERF
NUMERIQUE ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	Olivier SEREE Fabrice DEROO Yohann BEAUFILS Christophe DECLOMESNIL

JEUNESSE, SEEJ, ASSOCIATIONS ET ACTION SOCIALE	Yohann BEAUFILS Mélanie SOUFFLET Elodie GUILLAUME SAINTE-COLOMBE Barbara JACQUET-GRAMBEC Marie-Thérèse LANDRON Clotilde LECERF Joël GASTON Elisabeth REGIS
FINANCES, BUDGET, PROJETS COMMUNAUX ET GESTION DES SALLES	Christophe DECLOMESNIL Barbara JACQUET-GRAMBEC Jean-Baptiste MORIN François LIBEAU Yohann BEAUFILS Elisabeth REGIS Christine LEPAGE
URBANISME, ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ENERGETIQUE	Jean-Baptiste MORIN Joël GASTON François LIBEAU Fabrice DEROO Julien DERENEMESNIL Brigitte GARNIER Mélanie SOUFFLET Elisabeth REGIS Marie-Thérèse LANDRON Véronique MARTINEZ
TRAVAUX, VOIRIE, ESPACES VERTS, CIMETIERES ET SECURITE ROUTIERE	Fabrice DEROO Joël GASTON Jean-Baptiste MORIN Olivier SEREE Julien DERENEMESNIL Gilbert MARESQ François LIBEAU

2- Communauté Urbaine CAEN LA MER

Conférence des Maires : Léonie ANGOT-HASTAIN

Conseil communautaire : Fabrice DEROO, Conseiller communautaire, membre de droit à toutes les commissions thématiques communautaires.

CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) : Fabrice DEROO et Christophe DECLOMESNIL

MEP (Mission Espaces Publics) – Secteur Ouest : Fabrice DEROO

Commissions thématiques

Commission	Auditeurs libres
Mobilités	Léonie ANGOT-HASTAIN
Transition écologique et environnement	Olivier SEREE
Aménagement et urbanisme réglementaire	Jean-Baptiste MORIN
Habitat et gens du voyage	Julien DERENEMESNIL
Développement économique, emploi, tourisme, enseignement supérieur et recherche	Christophe DECLOMESNIL
Espace public : voirie, espaces verts et littoral	Joël GASTON
Administration générale, ressources humaines et finances	Yohann BEAUFILS
Cycle de l'eau et gemapi	François LIBEAU
Culture et sport	Mélanie SOUFFLET

3 - Aéroport

CCE (Commission Consultative de l'Environnement pour l'aérodrome de Caen-Carpiquet)
Léonie ANGOT-HASTAIN

Association aéroports de Normandie
Fabrice DEROO

4 - SEEJ (Syndicat Education Enfance Jeunesse)

Vice-président aux travaux : François LIBEAU
Membre du Bureau : Yohann BEAUFILS
Membres : Marie-Thérèse LANDRON - Elodie GUILLAUME SAINTE-COLOMBE

5 - ALJ (Association Loisirs Jeunesse) Entre Thue et Mue

Elodie GUILLAUME SAINTE-COLOMBE

6 – Autres

SDEC Energie (Syndicat Départemental d'Energie du Calvados)
Christophe DECLOMESNIL

Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole
Léonie ANGOT-HASTAIN, Fabrice DEROO

SYVEDAC (Syndicat pour la Valorisation et l'Elimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise)
Olivier SEREE (titulaire) Léonie ANGOT-HASTAIN (suppléante)

G. Village aéronautique - Normandy Air Park

Madame le Maire expose que le projet de Normandy Air Park est de créer un village

aéronautique sur la zone ouest de l'aéroport Caen-Carpiquet. Ce village aéronautique comprendrait la construction de 9 villas avec hangar privatif pour avion privé. La création d'un village aéronautique sur la zone ouest pourrait permettre de solutionner les problèmes d'insalubrité de la zone (hangars, dépôts) et de diminuer les nuisances sonores pour les riverains. L'Aéro-Club des Ailes du Calvados et l'atelier d'entretien seraient transférés sur la zone Est (tour de contrôle). Le Conseil Municipal rencontrera les porteurs du projet et les responsables de Caen la Mer pour obtenir plus de précisions.

H. Location logement communal

Le logement communal, rue de l'Oratoire, était vacant depuis décembre 2019. Des travaux de rafraîchissement et d'amélioration (réfection complète de la salle de bain) pour un montant de 1 500 € ont été réalisés par les services techniques de la commune. Le logement est à nouveau loué depuis le 21 août dernier.

I. Eglise de Saint Manvieu

Yohann BEAUFILS évoque le problème du tintement des cloches de l'église de Saint Manvieu, en nombre et en intensité, le matin pour la prière de l'Angélus qui constitue pour quelques habitations un bruit pouvant être qualifié de trouble anormal de voisinage.

J. Facebook

La page Facebook de l'opposition intitulée « Saint Manvieu Norrey avec VOUS a publié, à plusieurs reprises, des informations pouvant porter atteinte, de manière délibérée, à l'image du Syndicat scolaire et de la Mairie notamment sur sa fermeture cet été.

Madame le Maire a demandé à Véronique MARTINEZ de suggérer aux auteurs de changer le nom de la page, ce qui a été fait. L'utilisation du nom de la commune peut être passible de poursuites si des commentaires venaient à dégrader l'image de la commune. Cette page s'appelle maintenant « Parlons aux Manoreys et aux Manoreyses »

Madame le Maire rappelle que la Mairie a dû être fermée un peu plus d'une semaine à la suite du placement brutal en arrêt maladie de l'agent assurant la permanence qui à ce jour, n'a toujours pas repris ses fonctions. Durant ce laps de temps, les élus ont pris les appels téléphoniques et répondu aux attentes de la population.

Véronique MARTINEZ, dans un mail adressé au Maire, s'est portée garante des personnes qui postaient des articles sur cette page et du contenu. Dans ces conditions, Madame le Maire estime qu'il ne lui est pas possible d'évoquer en toute confiance avec Véronique MARTINEZ les dossiers de la commune et les confiera donc à Philippe LAURENT, également Conseiller Départemental sur le canton.

Véronique MARTINEZ rappelle au Maire que la liberté de parole est un droit fondamental auquel elle est attachée.

Toutefois, Christine LEPAGE souhaite préciser à l'ensemble du Conseil Municipal que Véronique MARTINEZ et elle-même ne sont pas les autrices de cette page Facebook et ne la cautionnent en aucune manière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05

La Secrétaire de séance,
Christine LEPAGE



Le Maire,
Léonie ANGOT-HASTAIN

